Le Choix
Citoyens pour
une mort choisie

Infolettre 93 - 29/04/2026

LE 6 MAI,
UN PROCÈS HORS NORME S'OUVRE AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS !

Un procès emblématique de notre combat pour les droits des malades, qu'ils soient respectés, que leurs demandes soient entendues.

Le tribunal de Paris

Ce procès est l'aboutissement du combat de **Grégoire Gentil**.
Son père, **Alain Gentil**, chirurgien orthopédiste atteint d'**un cancer en phase terminale**, a connu, dans une unité de soins palliatifs, une fin de vie marquée par des souffrances majeures.
Alain Gentil a clairement exprimé qu'il voulait mourir, mais une sédation profonde et continue jusqu'au décès lui a été refusée, alors qu'il remplissait les critères de la loi Claeys-Leonetti.

Motif invoqué : il avait exprimé le souhait d'une euthanasie — ce qui a servi de prétexte pour lui refuser**.**
Même la sédation !
De plus l'équipe soignante n'a pas tenu compte de la parole de son fils, qui était pourtant sa personne de confiance quand son père ne pouvait plus s'exprimer .

Ce refus interroge profondément sur l'absence d'écoute des malades et une application de la loi dépourvue de toute compassion.

Grégoire Gentil a pris contact avec nous, pour que nous soyons nombreux dans la salle d'audience à exprimer notre soutien à la légitimité de son combat.

NOUS DONNONS RENDEZ VOUS À NOS ADHÉRENTS ET SYMPATHISANTS D'ILE DE FRANCE,
LE 6 MAI À 13h30
DANS LE HALL DU TRIBUNAL DE PARIS.
Pour ceux qui le peuvent, une manifestation silencieuse, pluri-associatives est organisée dès 12h.

Des informations plus précises seront diffusées en fin de semaine concernant l'étage et la salle prévue pour le procès, ainsi que des informations complémentaires sur la manifestation.

.

Ce procès met encore une fois le projecteur sur les limites de la loi actuelle

Ce procès n'est pas un cas isolé, nous recevons de nombreux témoignages de familles qui ont été confrontées à la même réalité :

➡ une loi mal appliquée, des droits qui restent théoriques, des souffrances qui auraient pu être évitées.

Ce procès prouve qu'il est temps de changer la loi !

Alors que le débat parlementaire doit reprendre le 11 mai, le Sénat ne peut plus se dérober. Il doit cesser ses manœuvres dilatoires. Nos amendements ont été transmis à la commission des affaires sociales du Sénat.

Lire le courrier aux sénateurs

Le Choix
Citoyens pour une mort choisie

24 avril 2026

Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs
membres de la commission des affaires sociales du Sénat

Nous attendons avec impatience la reprise des discussions et le vote du Sénat sur le projet de loi concernant l'Aide active à mourir, en espérant que cette fois-ci des propositions sérieuses seront transmises au parlement.

Bloquer la loi, en reportant régulièrement son analyse est le contraire d'une démarche démocratique et pourrait même être interprété comme la reconnaissance de la faiblesse des arguments des opposants.

Il serait temps que les sénateurs entendent la demande de 80 % de la population d'un changement de la loi, de 75 % des participants à la Convention citoyenne et des trois votes largement majoritaires des élus à l'Assemblée nationale.

En tant que citoyens favorables au libre choix des malades, nous vous proposons les amendements ci-joints.

Nous espérons que cette fois-ci, le Sénat sera à la hauteur de cet enjeu essentiel de société : le droit à exercer son ultime liberté.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, l'expression de notre sincère considération.

Nathalie Andrews (Coprésidente) **Annie Wallet** (Coprésidente)

Docteur Denis Labayle (Président d'honneur)

1/2

Un nouveau message sur le procès vient d'être adressé à l'ensemble des Sénateurs.

Il est temps de mettre fin aux manœuvres dilatoires.
Il est temps d'écouter les malades.
Il est temps de légiférer.

RESTONS MOBILISES, VIGILANTS, L'HEURE DU CHANGEMENT EST VENUE !

RAPPEL : Pendentif de non réanimation

Les livraisons du premier groupe de commandes vont bientôt parvenir aux adhérents concernés.
Si, à votre tour, vous souhaitez recevoir des informations sur le pendentif et le commander, n'hésitez pas à nous contacter directement par courriel : contact@choisirmafindevie.org
ou à cliquer sur le bouton ci-dessous :

Commander le pendentif NTBR

MERCI DE VOTRE CONFIANCE ET DE VOTRE ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS

Ne l'oubliez pas : ce combat est le vôtre !

Nathalie Andrews & Annie Wallet
Co-présidentes

Maison de la Vie Associative et Citoyenne
« Le Choix – Citoyens pour une mort choisie »
Boîte n° 46, 22 rue Deparcieux - 75014 Paris
>> Contact courriel

Se désinscrire

© 2026 Le Choix - Citoyens pour une mort choisie